



LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE ENTEND DEUX TÉMOINS ET REMARQUE UN CHANGEMENT CLÉ DANS LES PROCÉDURES

27 Juillet 2009

Par Charles Jackson, stagiaire juridique avec le Centre de Documentation du Cambodge et candidat au Master en Droit (2011), Northwestern University School of Law

Kork Sras, un ancien gardien à la prison de Tuol Sleng (S-21), est de nouveau comparu devant le tribunal aujourd'hui à partager ses expériences en tant que subordonné de l'accusé, Kaing Guek Eav (alias Duch).

Les visiteurs font preuve d'une forte réaction au témoignage du témoin

Alors que les différentes parties interrogeaient Kork, les visiteurs dans la salle d'audience furent rappelés des difficultés liées à juger des crimes ayant eu lieu il y a plus de trois décennies. Lorsqu'on lui demanda de fournir des détails concernant les opérations de prison et le traitement des détenus, Kork insista que sa mémoire n'était pas assez nette pour donner à la cour un témoignage fiable. Les membres du public vocalisèrent leur scepticisme à plusieurs reprises avec des murmures de méfiance, alors que Kork affirmait qu'il ne se souvenait même pas des gros détails, tels que le nom de son supérieur au S-21 et s'il avait aidé à enterrer un groupe d'hommes, après les avoir vu être exécutés.

Agaçant encore le public, Kork nia avoir connaissance de certains des plus horribles détails qui avaient été bien documentés par le tribunal. Par exemple, Kork dit qu'il n'avait jamais vu aucune des femmes ou des enfants détenus, n'avait jamais vu un groupe de détenus déplacé de la prison, et n'avait jamais entendu parler d'exécutions ayant eu lieu à Choeng Ek. Après chaque démenti, un gémissement se fut entendre de l'auditoire.

Le juge Lavergne semblait partager le scepticisme du public, prenant un moment pour rappeler au témoin de son devoir de dire la vérité. Lavergne demanda ensuite si Kork avait peur de quelque chose, ce qui indiquait une suspicion que Kork n'était pas honnête en raison d'une crainte de poursuites ou parce qu'il se sentait intimidé par la présence de Duch. Kork nia avoir peur de témoigner de la vérité et réitéra le fait que sa mémoire n'était tout simplement plus aussi nette.

Les parties civiles changent leurs procédures d'interrogation

Prenant une pause de l'écoute des témoignages, le tribunal adressa deux demandes formulées par le Co-Procureur et l'avocat de la partie civile Silke Studzinsky, le mercredi 22 Juillet 2009. Ce jour là,

le co-procureur William Smith demanda que le tribunal interdise les parties de poser des questions à la personne accusée durant le temps alloué au témoin à la barre. Studzinsky, en raison de ses préoccupations au sujet de la limite de 15 minutes précédemment imposée aux parties civiles pour les interrogations, demanda que les parties civiles soient permis de présenter aux juges les questions qu'elles ne peuvent poser aux témoins. Les juges peuvent alors décider si ces questions devraient être posées. Le tribunal rejeta les deux demandes, offrant peu d'explication pour le rejet de la demande de Smith, mais rejetant clairement la demande de Studzinsky sur le fait que d'accepter conduirait à des inefficacités indésirables.

Malgré le refus de ces deux demandes, le tribunal remarqua néanmoins un changement notable dans les procédures des avocats de partie civile qui commencèrent volontairement à travailler en un seul groupe au cours de leur période d'interrogation. Auparavant, chaque groupe demandait aux témoins leurs propres questions, qui étaient souvent répétitives. Aujourd'hui, les parties civiles compilèrent l'ensemble de leurs questions en une seule liste et utilisèrent un seul avocat pour poser ces questions au témoin. Cette pratique a permis à la partie civile de combiner leur temps et de l'utiliser de manière plus efficace. En outre, cela devrait aider à lutter contre les critiques que les parties civiles sont souvent la cause de délais inutiles dans les procédures.

La Cour présente son prochain témoin

Au cours de la dernière partie de la journée, la cour présenta le prochain témoin, M. Sous Thy, âgé de 58 ans. Après avoir rejoint la révolution en tant que combattant de la milice en 1971 et avoir travaillé dans différentes unités militaires pour une période de deux ans, Sous fut affecté en tant que gardien de prison au S-21 en 1974. Alors qu'il était la bas, Sous était responsable de la tenue des listes de prisonniers entrant et sortant, de documenter les biographies des prisonniers, et de la gestion des affectations de cellule. Sous resta au S-21 jusqu'à ce qu'il entende les coups de feu et les chars des forces vietnamiennes qui s'approchaient le 7 Janvier 1979.

Contrairement au témoignage apparemment évasif de Kork, Sous semblait très ouvert avec ses souvenirs des opérations au S-21. Répondant aux questions du président Nil Nonn, Sous donna une explication détaillée du processus de traitement des prisonniers entrants et sortants au S-21.

Lorsque les détenus arrivaient, Sous enregistrait leur nom, composait une brève biographie de chaque personne, et les assignait ensuite à l'une des cellules vides. Ensuite, il envoyait les prisonniers à la chambre de photographie, où on prenait leur photo pour leur dossier. Les prisonniers se faisaient ensuite bander les yeux, attacher les mains, et étaient amenés à leurs cellules. Lorsqu'on lui demanda si les noms et les biographies des enfants étaient enregistrés, Sous répondit que non, expliquant que les enfants arrivaient en général avec leurs parents et étaient exécutés peu de temps après que les parents étaient placés en cellule.

Quand les interrogatoires devaient être effectués, Sous a témoigné qu'une liste de noms de prisonniers lui était premièrement remise pour qu'il puisse chercher chaque prisonnier et noter leur emplacement dans la prison. Cette liste était ensuite donnée à des gardes pour récupérer le prisonnier.

Enfin, lorsque les prisonniers devaient être retirés de la prison pour leur exécution, Sous recevait à nouveau une liste de noms, enregistrait l'emplacement des détenus, et donnait cette liste aux gardiens qui enlevaient les détenus de leurs cellules. Les détenus étaient ensuite amenés à l'extérieur près de la porte de sortie de S-21. Là, Sous vérifiait une fois de plus pour veiller à ce que chaque prisonnier sur la liste d'exécution était présent avant que les prisonniers soient chargés sur un camion et emmenés à Choeung Ek à être tués.

Après que le Président Nil Nonn termina d'interroger le témoin, le tribunal ajourna pour la journée. Sous continuera à témoigner demain, le Juillet 28, 2009.